Cahier des Charges Organisation
Junior Cup et Coupe des Dames

Préambule

L'organisation d'une Junior Cup ou de la coupe des dames constitue un acte majeur dans la vie d'une association départementale. Le dynamisme et le sérieux des AFACCC doivent assurer la vision d'une image valorisante et respectable de la FACCC. Ces journées sont placées sous le signe de la convivialité et méritent une organisation optimale. Bien que bénévole, l'organisateur est le garant du succès : il doit mettre en œuvre tout ce qu'il juge nécessaire au bon déroulement de celle-ci et doit respecter les conditions d'organisation ci-dessous.

1 : Acte de candidature

Les dates de la Junior Cup ou de la coupe des dames sont connues plusieurs années à l'avance (voir cahier des charges « Organisation d'une finale nationale FACCC »).

Toute AFACCC qui souhaite se porter candidate à l'organisation d'une de ces finales doit renseigner le formulaire de demande et le renvoyer, accompagné du dossier de candidature au président de la commission des épreuves, via le président de région,-avant le 31 mars de l'année N-1.

2 : Validation

Toutes les candidatures sont examinées au cours du CA national de printemps de l'année N-1.

Dès la fin du CA une réponse par courrier est envoyée à tous les candidats.

3 : Les démarches administratives

L'organisateur doit effectuer dans les délais impartis toutes les démarches administratives et recueillir les autorisations nécessaires :

- Déclaration auprès des services préfectoraux *(lorsqu'un concours se déroule sur deux départements, l'organisateur doit effectuer les déclarations préfectorales auprès des deux départements)*
- Autorisation écrite du ou des détenteurs du droit de chasse
- Transmettre 15 jours minimum avant à la DDT et à la DDETSPP (services vétérinaires) du lieu de la manifestation, la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent

4 : Les conditions structurelles et matérielles

4.1- Le territoire

Il sera choisi en fonction de l'épreuve qui doit s'y dérouler et du public attendu.

Impérativement l'organisateur choisira des territoires ou plusieurs espèces sont représentées, (principalement lièvres, chevreuils, sangliers, renards).

Il faudra s'assurer de la possibilité d'accès aux secteurs pour les spectateurs, de la possibilité de juger efficacement et de récupérer les chiens sans trop de mal.
Il faudra choisir des territoires suffisamment vastes afin d'avoir le moins possible à couper les chiens en cours de prestation.

4.2- Les infrastructures

La salle d'accueil sera suffisamment spacieuse pour accueillir l'ensemble des participants, concurrents et public.
Chauffée, équipée d'une sonorisation ainsi qu'un accès internet, avec une scène ou un parquet surélevé, elle disposera d'une pièce indépendante pour les juges.
Le parking pourra recevoir l'ensemble des participants en réservant une zone pour les concurrents
Des cages pour recevoir les meutes seront montées et abritées en cas d'intempéries. Un point d'eau sera également mis à disposition.
Sur le site, la présence d'une communication ciblée est indispensable. Elle est facilitée par la pose de fanions, roll up, banderoles, bâches photos...

4.3- La signalisation

Les accès au lieu de rendez-vous doivent être balisés de manière à permettre aux concurrents et au public de rejoindre facilement et en toute sécurité la manifestation.
Un fléchage significatif sera implanté sur les principaux axes de proximité.
L'organisateur doit afficher sur le lieu de rassemblement des concurrents, le règlement des épreuves Faccc, un exemplaire de la fiche de notation, le tableau de tirage au sort ainsi que le plan ou la cartographie du territoire et les lieux de découpler.

5 : Domaine Financier

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (intempéries par exemple) l'AFACCC devait présenter à l'issue du concours un budget en déficit, une demande de subvention exceptionnelle peut être faite. Le CA de la FACCC étudiera avec attention cette demande.
Nos concours sont placés sous le signe de l'amitié, du partage et de la convivialité. Il est fortement conseillé à l'organisateur de prévoir une soirée festive.
La FACCC pour ces 2 épreuves versera une subvention de 1 000€ à l'AFACCC organisatrice en compensation des frais d'engagement.

Défraiement des juges

Les frais de déplacements et d'hébergement des juges sont à la charge de la FACCC. Les frais de restauration des juges sont à la charge de l'AFACCC organisatrice.

6 : Domaine sportif

6.1- Composition du jury

L'organisation du jury (simple, double, triple…) est de la responsabilité de la commission des épreuves.
Le CA de la FACCC sur proposition de la commission des épreuves désigne le ou les présidents de jury ainsi que quelques juges confirmés.
La nomination des autres juges est sous la responsabilité du président de région qui veillera (pour optimiser les frais) à choisir un maximum de juges de la région et chassant l'espèce concernée. Ils pourront être aidés de jeunes assesseurs.

6.2- Moyens aide au jugement

- Mettre des talkies walkies à disposition des juges
- Gilets fluos orange pour les juges
- Gilets fluos jaune pour les concurrents
- Carnets et crayons

- Un double des feuilles d'engagement sera mis à disposition du président du jury
- Du matériel de géolocalisation des chiens de chasse au cas où un ou plusieurs concurrents n'en soient pas équipés, il peut être prêté par l'AFACCC organisatrice ou ses adhérents

Dans le cas de figure où le concours se déroule uniquement en matinée, une animation (chasse à courre, démonstration de chiens…) doit être programmée par les organisateurs le samedi après-midi.

7 : Les conditions humaines et fonctionnelles

7.1- L'équipe des bénévoles

L'organisateur devra s'assurer du concours de nombreux bénévoles qui assureront les différentes tâches à accomplir avant, pendant et après l'épreuve.
Il faudra entre autres avoir un secrétariat efficace pour effectuer toutes les tâches administratives, du personnel pour la buvette et la restauration, des guides accompagnateurs pour les concurrents, des personnes pour assurer l'installation des infrastructures, puis pour renseigner, guider le public, une équipe pour la communication, des afficheurs.
Une boutique d'attributs devra être installée dans la salle.

7.2- L'accueil des concurrents et du public

Un casse-croûte et un café seront mis à disposition des concurrents et du public au moment de leur arrivée matinale.

7.3- Les responsables et accompagnateurs

L'organisateur doit prévoir :

- Un accompagnateur-guide local pour chaque meute ayant une bonne connaissance du terrain et de l'espèce chassée
- Un nombre suffisant de véhicules pour les juges avec des conducteurs ayant également une bonne connaissance du terrain
- Un ou des véhicules pour la récupération des chiens et/ou des conducteurs à l'issue du temps imparti afin d'assurer la sécurité des chiens et ne pas gêner les concurrents suivants.

7.4- Le contrôle des chiens

L'organisateur s'assurera de la présence d'un vétérinaire afin de vérifier, en présence d'un juge, les tatouages, les cartes d'identification et l'état sanitaire des chiens.
Un juge s'assurera de la cohérence entre la feuille d'engagement et les chiens présentés.
Les certificats d'identification doivent être tenus à disposition des services de contrôle suivant la réglementation en vigueur.
Un lecteur de puces sera tenu à disposition des juges.

7.5- Les concurrents

Les demandes d'engagement doivent obligatoirement être enregistrées sur le portail de gestion des concours du site www.faccc.fr. Un concurrent n'ayant pas la possibilité de la remplir sur internet aura la possibilité de transmettre sa demande d'engagement par écrit à l'organisateur du concours qui se chargera de la saisir lui-même sur le portail dédié.

Les chiens peuvent appartenir à plusieurs propriétaires (5 au maximum), par contre 3 conducteurs maximum par meute lors du passage.
Les 3 conducteurs peuvent être de département différent. Pour ceux qui seront âgés de moins de 18 ans, un adulte devra les accompagner.
Pour les mineurs, une autorisation pour publier les photos ou les vidéos sera annexée à la feuille d'engagement.
L'organisateur fera parvenir au concurrent, dès validation de l'engagement, un plan d'accès au lieu de rendez-vous, une liste des hébergements du secteur ainsi que le jour de passage et l'heure du tirage au sort

qui les concernent.
Il procèdera à la vérification des adhésions de tous les concurrents : propriétaires et conducteurs.

7.6- Hébergement :

Il serait bien si l'hébergement pouvait être pris en charge par la FACCC ou l'AFACCC organisatrice ou trouver des couchages à un moindre coût dans des gîtes, des colonies ou lycées.

8 : Communication interne FACCC

Le secrétariat de la FACCC reste à disposition des organisateurs et peut apporter son aide.
La manifestation devra être couverte par un photographe. Ses frais sont pris en charge par la FACCC.
Une personne possédant des compétences en informatique sera présente durant toute la durée du concours.

8.1- Avant le concours

La liste des participants ainsi que les jours de passage devront être publiés 8 jours avant la manifestation.

8.2- Pendant le concours

A la fin de chaque journée de concours, les comptes rendus des prestations seront mis en ligne.
A la suite de la remise des récompenses, le résultat du concours sera mis en ligne

8.3- Après le concours

Le Président du jury fera parvenir dans les meilleurs délais au Président de la Commission des Epreuves les résultats.
L'organisateur rédigera un compte rendu détaillé de l'épreuve pouvant servir de base à la rédaction d'un article pour notre revue chien courant.

9 : Communication Externe FACCC

L'organisateur devra penser à informer et inviter toutes les personnalités locales ou ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de l'épreuve (maire, conseiller général, président de fédération des chasseurs, ONCFS, présidents des associations amies.
Un article de présentation de la manifestation sera transmis à la FDC et aux médias pour assurer toute la publicité nécessaire afin de valoriser l'image de la FACCC, sur le forum, et sur la page Facebook.
Des affiches annonçant la manifestation seront largement diffusées.

10 : Consignes particulières

Les comptes rendus seront lus tous les soirs.
La cérémonie de clôture doit exprimer tout le sérieux que mérite la FACCC, à savoir :

- Avoir une sono bien au point afin que chacun entende correctement les orateurs
- Donner la parole aux autorités présentes en ayant déterminé à l'avance l'ordre et le contenu des interventions.

Un représentant du Conseil d'Administration national sera présent et devra parler de la FACCC afin de promouvoir ses valeurs et ses actions.
Le président du jury devra donner quelques explications sur le fonctionnement du jury et la manière dont la FACCC note les prestations.
Le jury classera la meilleure prestation par espèce et désignera la prestation toutes espèces confondues, qui aura le plus enflammée le jury pendant tout le concours.
Les récompenses sont laissées au libre choix des organisateurs, elles pourront toutefois être sélectionnées parmi l'importante gamme d'attributs siglés de la FACCC.